

COMMUNE DE POUIGNY

PROCÈS VERBAL VALANT COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 52 du Mercredi 28 juillet 2025

Présents : MARCELOT Annie - CHAMOT Régine – PHILIPPE Hervé - CHAMOT Olivier
- RAVACHE Gilles - CHAUCHAIX Marie- NORBERT Guillaume - CHAUCHAIX Bruno

Excusés :

COLLET Nathalie, pouvoir PHILIPPE Hervé

GARRIC Sabine, pouvoir à RAVACHE Gilles

VALOT Dundee

Absents :

EMONIN Dylan, ~~VALOT Dundee~~, LEBLANC Eric

Présents : 8

Votants : 10

Ouverture de séance : 18h45

1/ Nomination d'un secrétaire de séance : Régine CHAMOT

2/ Approbation du compte rendu N° 51 du 4 juin 2025

La lecture peut laisser comprendre que c'est l'AFREJ qui nous attribue une subvention. En réalité c'est une subvention de la commune à Familles Rurales.

3/ Délibérations

N° 2025-278 : Ouverture du périscolaire pendant les petites vacances.

Madame la Maire rappelle à l'assemblée la mise en place du Centre de loisirs, une semaine pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps.

L'association en charge, l'AFREJ (Familles Rurales) propose une grille tarifaire pour harmoniser la grille tarifaire avec la commune voisine de Farges : 3.00 € d'augmentation par jour pour les quotients familiaux de "A" à "D" et de 2.00 € pour les quotients « F » et « G »

⇒ **Accepté** : 10 voix "Pour"

N° 2025-279 : Subvention à « LEX 2050 »

La Maire rappelle à l'assemblée les efforts faits par l'association « LEX2050 ». Cette association fondée en 2023, à but non lucratif, participe activement au développement du Léman Express pour des trajets de Culoz à Genève.

L'association et son nouveau comité, composé d'experts français et suisses, a besoin pour l'équilibre de ses frais de fonctionnement du soutien des communes.

Pour ce faire, elle sollicite pour l'année 2025, une contribution des communes à hauteur de 0.10€ par habitant.

Il est proposé d'attribuer la somme de 300 euros.

⇒ **Accepté** : 10 voix "Pour"

N° 2025-280 : Création d'un parking près de la Mairie

La **Maire** informe l'assemblée de l'augmentation des effectifs de l'école de Pougny. Trente-trois nouvelles inscriptions sont attendues pour la rentrée de septembre 2025.

La circulation aux horaires de pose et dépose des enfants par les familles sera très important et mettra la sécurité routière en difficulté. Il convient de demander aux instituteurs et personnel du périscolaire de se garer ailleurs et de laisser libre les accès proches du bâtiment de l'école.

C'est pour renforcer la sécurité de tous qu'il est proposé de créer un parking dédié au personnel. L'espace près de la mairie a été retenu. Une consultation financière a été faite précédemment et un devis de l'entreprise Girard (Thoiry) au montant de 20805.60€ TTC est retenu. Ces travaux seront exécutés au cours de l'été et les parkings seront fonctionnels dès la rentrée.

⇒ **Accepté** : 10 voix "Pour"

N° 2025-281 : Convention de financement d'une formation entre la CPAG et la Commune

La **Maire** rappelle à l'assemblée que les postes dans la fonction publique sont répertoriés en plusieurs catégories : « A », « B » et « C ». Les agents souhaitant progresser sont invités à passer des concours. La commune a inscrit un agent pour un concours catégorie « B » à une formation organisée par la communauté d'agglomération du pays de Gex.

Sept devoirs écrits et trois préparations à l'oral sont prévus et le coût financier est de huit cent euros (800.00€).

⇒ **Accepté** : 10 voix "Pour"

N° 2025-282 : Tarif borne IRVE

Vu les textes en vigueur, la commune de Pougny participe au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables. Le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-communication de l'Ain (SIEA) a été désigné coordonnateur.

L'entreprise Résonance a été déclarée attributaire du marché n°24013AO2 pour la «fourniture, installation, maintenance, supervision et gestion d'Infrastructures de recharges pour véhicules électriques - secteur Sud-Est ».

Il est nécessaire pour la commune de Pougny de donner mandat à un Mandataire (les sociétés Résonance et Load Station), pour percevoir les recettes tirées de l'exploitation des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques.

Ce dernier agira au nom et pour le compte de la commune de Pougny, il sera chargé notamment de :

- Appliquer la tarification mise en place par la commune de Pougny, selon la politique tarifaire définie par cette dernière,
- Facturer aux clients l'accès aux bornes de charges ;
- Collecter auprès des clients, les recettes dues au titre de cet accès ;
- Encaisser les recettes versées, rembourser les recettes encaissées à tort.

Après consultation du comptable public pour avis favorable le conseil municipal applique librement les redevances applicables et donne mandat aux sociétés « Résonance et Load Station » pour la gestion journalière des bornes IRVE.

⇒ **Accepté : 10 voix "Pour"**

4/ Divers

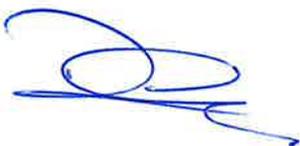
Il devient urgent de réfléchir à la sécurité au croisement de la Route de la Chapelle et de celle de l'Asticot Palace. Plateau surélevé? En tout cas, faire procéder au marquage le plus rapidement possible.

Le département a rendu un avis négatif sur la limite de vitesse à 50km/h au lieu-dit "Sur Veny".

Suite à la modification de l'éclairage public, la question de la suppression de certains points lumineux pose problème.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire, Régine Chamot



La Maire, Annie Marcelot



